

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2022/28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 3 juin 2022**

Date de la convocation : 30/05/2022

Date d'affichage : 30/05/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : LOCATION PEYRAL HAUT

L'an deux mil vingt-deux et le trois juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Éric BONAFE, Sébastien SILHOL,
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil qu'elle est confrontée à des locations de la salle du Peyral haut par des Pérotois pour des personnes extérieures à Péret. Elle demande au Conseil de trouver une solution pour éviter ces abus.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'appliquer pour la salle du Peyral haut les mêmes conditions que la salle Peyral bas et ajoute une possibilité de location à l'appréciation du Maire, notamment pour les jeunes.

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	50 € , réservée aux Pérotois Location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques + à l'appréciation du Maire Location jusqu'à 4h du matin	500 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 15/09/2022
034-213401979-20220603-DE_2022_028-DE